

**TO
REPUBLIQUE DU BENIN**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-147 DU 25 MARS 1997

**Portant approbation du budget
prévisionnel de la Société des
Industries Textiles du Bénin (SITEX),
pour l'exercice 1997.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-402 du 18 septembre 1996, fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- VU le Décret N° 96-609 du 27 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- VU le Décret N° 90-121 du 27 Juin 1990, portant approbation des Statuts de la Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX)
- SUR Rapport du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- LE conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 février 1997 ;

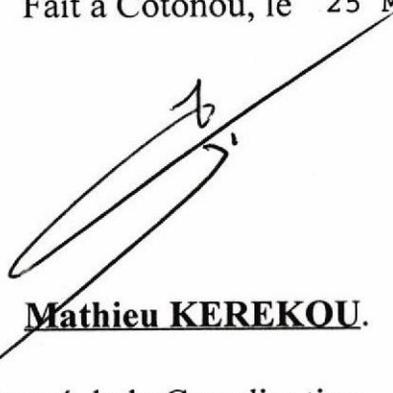
D E C R E T E

Article 1er : Est approuvé le budget prévisionnel, exercice 1997 de la Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX) tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 MARS 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



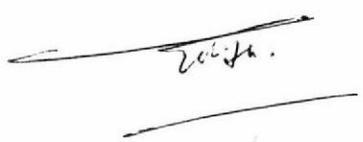
Mathieu KEREKOU.

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions



Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre de l'Industrie et des Petites
et Moyennes Entreprises,



Félix ADIMI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MIPME 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEB 3 JO 1.